

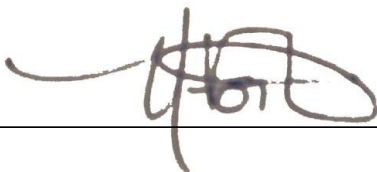
**MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE
MAI 2021**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE:

La séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette devant avoir lieu le 11 mai prochain exceptionnellement par vidéoconférence à huis clos, à 19 h, aura lieu à la même date à 16 h 30.

Donné à Joliette, le 5 mai 2021.



Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du conseil, le 5 mai 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 mai 2021.



Signature